

**Mairie de  
Saint Pal  
en Chalencon**

téléphone: 04 71 61 30 19  
télécopie: 04 71 61 37 71

**Direction  
Départementale  
de l'Équipement  
de la Haute - Loire**

service SUH  
13, rue des moulins BP 350  
43012 Le Puy en Velay cedex

téléphone. 04 71 05 84 05

**André Coignet**

architecte dplg urbaniste satg

25, avenue paul doumer  
42380 Saint Bonnet Le Chateau

téléphone 04 77 50 11 55  
portable 06 07 87 36 23

# PROJET APPROUVE



# PLU

plan local  
d'urbanisme

**ANNEXES  
SANITAIRES**

**La Commune**

**MODIFICATIONS**

**06-01**

arrêté le 17 Janvier 2007  
approuvé le 19 octobre 2007

## POPULATION

La population de la commune de SAINT PAL EN CHALENÇON était de 1519 habitants en 1936. Cette commune a souffert de l'exode rural, puisque sa population a décliné jusqu'en 1975 soit 1039 habitants, Une évolution en dent de scie jusqu'en 1990 avec 1029 habitants, depuis la population a arrêté sa décroissance, elle infléchi la courbe puisqu'en 1999 elle atteint 1046 habitants, et que depuis la population est en hausse. Le prochain recensement devrait voir le dépassement des beaucoup plus de 1100 habitants, c'est à dire revenir à la population de 1968.

Cette inversion est la suite logique du retour de l'habitation dans les zones rurales, il y a donc un faible apport extérieur qui est généré par la proximité (45 minutes) des centres économiques importants L'agglomération stéphanoise pour une large part, Lyon aussi, ainsi qu'un peu l'agglomération du Puy en Velay.

Par ailleurs, les enfants, de ceux qui sont partis, souhaitent revenir habiter sur place, d'une part dans les logements de leurs parents, et surtout dans des habitations nouvelles.  
Le solde naturel redevient positif.

Ces tendances indiquent bien que l'évolution de la population doit continuer sa croissance pendant encore quelques années. L'accompagnement croissant de l'activité économique concourt, lui aussi, à renforcer cette tendance.

Dans cette population,

- *La tranche d'âge des plus de 75 ans représente moins de 13 % des habitants de la commune.*  
*Est encore au dessus de la moyenne départementale qui est d'environ de 9 %*
- *La tranche d'âge entre 60 et 75 ans représente un peu plus de 18 % des habitants de la commune.*
- *La tranche d'âge entre 45 et 60 ans représente un peu plus de 17 % des habitants de la commune.*
- *La tranche d'âge entre 30 et 45 ans représente un peu plus de 18 % des habitants de la commune.*
- *La tranche d'âge entre 15 et 30 ans représente un peu plus de 17 % des habitants de la commune.*
- *La tranche d'âge de 0 à 15 ans représente un peu plus de 16 % des habitants de la commune.*

C'est donc bien l'émergence d'une population qui souhaite se renouveler. De moindre importance la volonté de retour au pays ; et surtout, la proximité de l'agglomération stéphanoise, la facilité des transports, l'acceptation de temps de parcours plus importants, la mise en place des 35 heures, sont des facteurs facilitant l'attractivité de telles communes. En précisant de manière claire les règles d'urbanisation, le Conseil Municipal souhaite mieux canaliser cette nouvelle tendance.

## **EAU POTABLE**

La commune participe au syndicat des Eaux de l'ANCE et de l'ARZON, il regroupe 25 communes, soit 9 000 compteurs mais 25 000 habitants. Le Maître d'ouvrage est ce syndicat.

Le prestataire de services est le SYNDICAT DE GESTION DES EAUX DU VELAY, il intervient sur 85 Communes du Département, soit le 1/3 du département, son rôle est essentiellement la gestion du réseau.

Ce syndicat dessert environ 9 000 branchements. Il n'y a pas d'interconnexion avec d'autres syndicats, mais il y a possibilité avec le réseau d'Usson en forez ---- pas d'autre envisagée, à terme, pour assurer un meilleur service. La capacité de production du syndicat est de 150 litres / seconde, ce qui est largement satisfaisant pour le nombre d'abonnés desservis.

*La fermeture des usines ne compense que faiblement l'augmentation de la demande estivale.*

## **PRODUCTION**

La production est essentiellement réalisée par un piquage sur l'ANCE, aux confins de la Loire et du Puy de Dôme. C'est le piquage de SERMOULIS, la retenue est implantée sur la commune de SAUVESSANGES, l'eau est conduite par un réseau traversant la commune d'Usson en Forez (Loire) pour desservir l'ensemble des communes.

La production est de 750 000 m<sup>3</sup> par an (volume 2006 facturé aux abonnés). Cela représente le volume mini qui peut être pris à cet endroit, par rapport à l'arrêté de DPU.

Il y a des pointes journalières en été car une augmentation de la demande est due aux résidences secondaires. Les pointes sont ressenties, mais elles sont écrêtées par une modification des créneaux horaires de pompage dans l'Ance. Il n'y a pas de problèmes de qualité de l'eau « tirée » de la rivière ; le traitement des eaux est effectué par CHLORATION et ULTRA-VIOLET. Le rendement de cette production oscille entre 80 et 85 %.

Pour la commune de Saint Pal en Chalençon, on compte 744 abonnés consommant 67 000 m<sup>3</sup>, soit une moyenne annuelle de 90 m<sup>3</sup> par abonnement.

La consommation journalière est d'environ 200 m<sup>3</sup>. La consommation annuelle de 2006 est de 67 000 m<sup>3</sup>.

Dans une vision à long terme (10 à 15 ans) le syndicat envisage d'augmenter la capacité de production de cette station, car il est possible de bénéficier d'un volume disponible conséquent.

Le réseau général fonctionne grâce à 2 refoulements

L'un sur la rive gauche c'est la desserte de Saint Pal en Chalençon jusqu'à Boisset - Tiranges.

L'autre sur la rive droite pour desservir le secteur de Craponne sur Arzon

Les réseaux sont interconnectés au niveau usine ou un by-pass permet de connecter le réservoir de Craponne sur Arzon sur le réseau rive gauche. De ce fait on peut remplir le réservoir principal de Saint Pal en Chalençon.

Diverses installations sont doublées pour faire face à une éventuelle défaillance.

### RESERVOIRS D'EAU POTABLE

Le réseau du syndicat dispose de plusieurs réservoirs, ils permettent de stocker le besoin en eau (pour toute la desserte) d'au minimum deux jours, ce sont :

LES GRENOULLOUX	2 000 m <sup>3</sup> .	réservoir de tête	situé sur les hauts de la commune de Saint Pal en Chalençon
(2 cuves de 1 000 m <sup>3</sup> )			
Saint Pal Bourg	400 m <sup>3</sup> .	VALPRIVAS	200 m <sup>3</sup> .
ARNAUD	400 m <sup>3</sup> .	BOISSET	200 m <sup>3</sup> .

### RESEAUX DE SAINT PAL EN CHALENCON

Le réseau de Saint Pal en Chalençon a été remanié depuis plus de trente ans, il est essentiellement en fonte, toutefois les sections des fins de réseau sont faibles : Ø 42/50. Il n'y a pas de problème critique sur l'âge des réseaux.

La desserte du plateau de MEALLET n'a qu'une faible pression, il en est de même pour les secteurs situés à même hauteur (le réservoir du GRENOUILLOX est implanté à peu près à la même hauteur).

### INVESTISSEMENT

Les investissements à prévoir pour la commune sont faibles, car toutes les extensions de réseaux sont réalisées.

Il est de bonne gestion de prévoir l'amélioration de la production dans les cinq ans.

La difficulté de la faible pression ne peut se résoudre que par des supprimeurs à implanter pour les secteurs situés à même hauteur que le réservoir. Ou Ø plu important ----Le supprimeur est pris en compte pour les secteurs au plus haut ou à proximité des réservoirs.

Dans le bourg et certains secteurs les dessertes doivent être améliorées. Donc des travaux sur de multiples années, mais ces travaux devront se faire qu'il y ai urbanisation ou non. Les futures extensions d'urbanisation devront

financer les extensions de réseaux si la commune ne les prend pas à sa charge soit sous investissement communal, soit sous forme de PVR.

### **INCENDIE**

Il existe plusieurs poteaux aux normes et une réserve sur le terrain de foot. Pour la zone d'activités, une bâche est prévue. Ce dispositif assure la protection des zones

### **RESERVOIRS POUR INDUSTRIELS**

Les industries présentes sur la commune ne sont consommatrices d'eau de manière importante, elles n'en utilisent que pour les usages domestiques habituels.

### **ASSAINISSEMENT**

Un schéma général d'assainissement a été réalisé pour la totalité de la commune en Mai 1997, par le bureau d'études GEO + (document joint dans le dossier 06-03). Il définit les choix d'assainissement pour la commune la carte synthétise bien le principe retenu : pour le bourg et ses alentours traitement des eaux usées en collectif, et pour tous les autres hameaux traitement des eaux usées de manière autonome ou assainissement individuel. (carte 06-04).

Le zonage de PLU tient compte de ces choix d'assainissements.

### **RESEAUX ASSAINISSEMENT**

Le bourg et ses alentours est desservi par une STEP de capacité 1000 équivalents habitants, mais elle fonctionne depuis plus de 30 ans, ses défauts s'accroissent, il est nécessaire d'envisager son remplacement car le système n'est plus aux normes. Cette STEP dessert Le BOURG, MEALLET, LA GOUTTE, LE BREYRE... Dans le réseau, une pompe de relevage est nécessaire pour refouler les effluents à pu près en face de la partie activité de la commune.

Comme dans la plupart des réseaux réalisés depuis un certain temps, les eaux parasites sont à éliminer,

2 lits filtrants desservent respectivement les hameaux de BRANDY BAS et CHATURANGES

Un projet existe pour LE VILLARD, mais actuellement, il n'est pas opérationnel.

Dans le cas d'extension, il y aura lieu d'analyser l'état des réseaux existants (de faible diamètre et vétustes) pour procéder aux remplacements adéquats.

## **ORDURES MENAGERES**

La commune de Saint Pal en Chalençon, a donné la compétence pour le ramassage des ordures ménagères, le tri et la valorisation des dites ordures au SYCTOM des Monts du Forez. Cet organisme dessert tout le secteur, en disposant de tous les atouts autant en hommes qu'en matériel pour offrir un service de qualité.

Une déchetterie est à la disposition des habitants sur le territoire de la commune, ils disposent aussi de multiples éco-points répartis pour la collecte des journaux, verres, plastiques. Ce double dispositif permet d'augmenter le recyclage sélectif des déchets.

Le syndicat assure la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

Cette prise en charge par une structure supra communale permet une meilleure gestion de toute la chaîne de traitement des déchets, mais elle ne doit pas masquer qu'en raison des nouvelles directives européennes, dans ce domaine, des investissements importants sont en cours, en particulier la mise en œuvre de nouvelles filières de recyclage.

La collecte des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine pour le bourg, et un passage hebdomadaire pour les la plupart des autres secteurs, seuls, certains villages ne sont collectés qu'une fois tous les quinze jours. En période estivale la collecte est hebdomadaire.

Le syctom assure, à la déchetterie, une permanence le vendredi toute l'année, et tous les premiers samedi du mois d'avril à octobre pour la réception des encombrants et des déchets triés recyclables.